



Commission néerlandaise pour  
l'évaluation environnementale

# L'ÉESS : l'approche méthodologique ?

**Par: Marc-Antoine Ladouceur, M.Sc,  
président, AUDITERRA Consultants  
inc. (Canada)**

Présentation PPT préparée avec la collaboration de  
Jean-Philippe Waaub, professeur, Université du Québec  
à Montréal (Canada) et consultant, ESA

11 mai 2026



Pourquoi l'ÉESS ?

# L'ÉESS – un outil d'aide à la décision

- L'ÉESS est un des outils d'aide à la décision, en soutien au gouvernement, dans l'élaboration de ses PPP et auquel les acteurs et autres parties prenantes y contribuent.
- **Le Gouvernement (décideur) peut prendre une décision à la lumière du processus de l'ÉESS, mais aussi à la lumière d'autres processus et études stratégiques qu'il a à sa disposition.**

# Retour sur une définition du processus d'ÉESS: celui du Maroc

Loi n° 49-17 relative à l'évaluation environnementale: Chap. II. Art.2

- Sont assujettis à l'ÉESS les projets de politiques, programmes, plans et schémas sectoriels et régionaux élaborés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, dont la liste est fixée par voie réglementaire



# ÉESS: définition du Maroc

Loi n° 49-17 relative à l'évaluation environnementale: Chap. II. Art.3

L'ÉESS comporte notamment :

1. L'évaluation des **impacts potentiels** d'une proposition (de PPP) sur les écosystèmes environnementaux et sociaux qu'ils soient positifs ou négatifs, ainsi que leurs avantages écologiques permanents et temporaires à court, moyen et long terme ;
2. La présentation des mesures à prendre pour **éviter, atténuer ou compenser** les impacts négatifs du projet ainsi que l'estimation de leurs coûts ;
3. La présentation des **alternatives proposées** et les modalités de leurs mises en œuvre afin d'atteindre les résultats escomptés de l'ÉESS et de limiter leurs impacts négatifs sur l'environnement.

# Principes de base de l'EESS

Pour fournir de l'information pertinente aux fins de prise de décisions en regard de l'élaboration des politiques, plans ou programmes (PPP). Cela nécessite...

- Informations de bonne qualité
- Participation des parties prenantes
- Prise de décision transparente

# Qu'entend-on par “stratégique” en ÉES?



Les décisions prises en regard de propositions de PPP influencent directement la gestion des ressources, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement socioéconomique de secteurs clés et surtout la sélection des projets.



L'ÉESS est un outil d'aide à la décision. Les propositions de PPP font l'objet d'autres types d'évaluations et ont d'autres prérogatives : retombées économiques, marchés, santé publique, le « Politique », etc.

# Caractéristiques de l'ÉESS (1 / 3)

- Constitue un processus **systematique, transparent et intégré** qui débute tôt et qui est **hiérarchisé et arrimé** aux autres évaluations du système d'ÉE, et le cas échéant, à celles d'autres ministères et organismes publics et parapublics.
- Assure une **compréhension globale des enjeux positifs et négatifs**, qu'ils soient biophysiques, sociaux, culturels, économiques, etc., d'une proposition de PPP et de ses alternatives, y compris le statu quo.

# Caractéristiques de l'ÉESS (2 / 3)

- Fondée sur un **argumentaire scientifique**, ouvert à différentes bases de données qualitatives et quantitatives.
- Ouverte aux autres **bases de connaissances** (vernaculaires, traditionnelles, contextualisées).
- Implique la **contribution des acteurs, incluant les parties prenantes**, tout au long du processus et visant la prise en compte des préoccupations, préférences, opinions et arguments (ex.: table de concertation)

# Caractéristiques de l'ÉESS (3 / 3)

- Assure la **coordination avec les organisations gouvernementales et publiques** ayant des compétences en relation avec les enjeux de l'évaluation (intégration des PPP).
- **S'adresse au porteur** durant la formulation du PPP, et au moment de l'approbation.
- Donne lieu à un **rapport écrit** dont les conclusions doivent être reprises dans la justification de l'approbation prise par des **autorités imputables**.
- Implique des mécanismes de **suivi**

Quels sont les 5 points à retenir de cette section sur les caractéristiques de l'ÉES?



# L'ÉESS ... UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS ... Vraiment ?



# Bénéfices de réaliser une ÉESS (1 / 3)

- Une étude qui ouvre sur des **opportunités**.
- Rejoint les exigences des marchés et des **Bailleurs de fonds** qui, par ailleurs, peuvent financer en partie les ÉES.
- Un **outil d'aide à la décision** prenant explicitement en compte les ODD conformément à la Loi 49-17 et à la SNDD du Maroc.
- Fournit une meilleure compréhension des **impacts cumulatifs** des nouvelles propositions de PPP.

# Bénéfices de réaliser une ÉESS (2 / 3)

- Génère des **bénéfices financiers** : permet de comprendre et de réduire les risques, et permet la réalisation d'ÉIES moins chères et plus efficaces.
- Identifie en amont **des conflits et des synergies**.
- Répond à des **besoins des entreprises** concernant l'encadrement des projets.



# Bénéfices de réaliser une ÉESS (3 / 3)

- Ne dispense pas de **réaliser des ÉIES** des projets en découlant, mais:
  - les encadre (la justification des choix stratégiques étant déjà traitée dans les ÉES),
  - les simplifie (l'ÉESS fournit des informations techniques utiles aux ÉIES), et
  - en favorise l'acceptabilité sociale.
- Reconnue comme le meilleur outil de **prise en compte du DD** (ONU, bailleurs, normes, SMG, ISO et CC).

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- ODD1** - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD2** - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- ODD3** - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges
- ODD4** - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD5** - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD6** - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- ODD7** - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD8** - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD9** - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD10** - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
- ODD11** - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD12** - Établir des modes de consommation et de production durables
- ODD13** - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD14** - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD15** - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres
- ODD16** - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable
- ODD17** - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Source : [lafinancepourtous.com](http://lafinancepourtous.com) d'après ONU



# Quels sont les 5 points à retenir sur les bénéfiques?



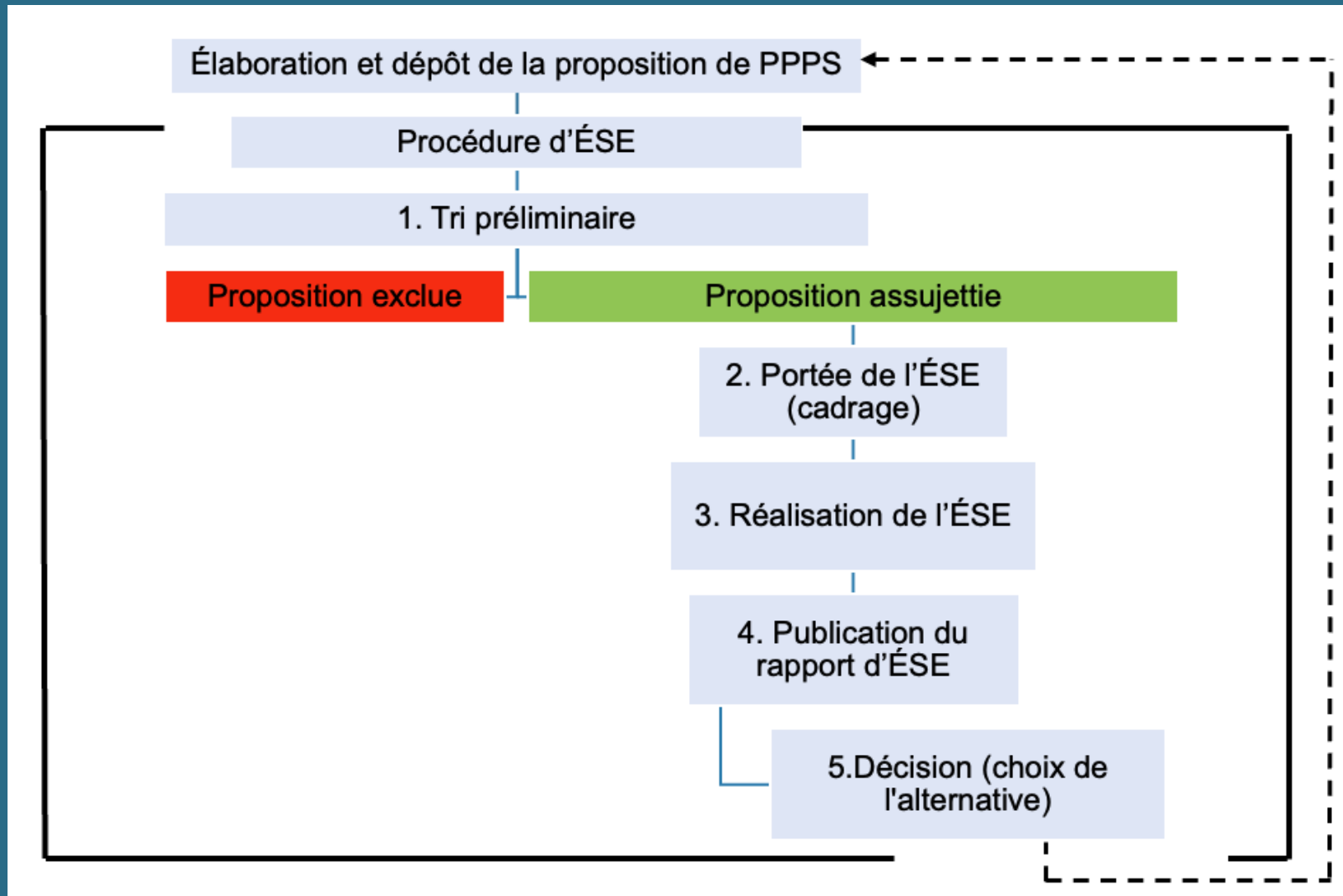
# Survol de la méthodologie et la procédure d'ÉESS

L'ÉES, un outil d'aide à la décision et une  
forme d'étude  
d'opportunité ...vraiment ???

# L'approche méthodologique en ÉESS

- L'ÉESS fait partie intégrante d'un processus global de proposition des PPP.
- La perspective **de planification et d'évaluation d'une proposition de PPP**.
- Les principes de l'évaluation environnementale sont intégrés dans la **proposition de PPP** via : l'identification des besoins, des enjeux et **des alternatives** (y compris le statu quo) de développement
- Elle est basée sur la réalisation de plusieurs interactions entre les acteurs, incluant les parties prenantes, dans les différentes étapes du processus d'ÉES.
- Elle se caractérise aussi par son ouverture à **l'évaluation comparative des alternatives des PPP, y compris le statu quo**.
- L'approche d'ÉESS tend vers un processus de planification évaluative incluant l'environnement au même titre que les dimensions économiques et sociales.

# Procédure d'ÉESS type



# Les 10 étapes d'une ÉES



Étapes	Documents	Responsables	Collaborations
1. Proposition de PPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis de proposition de PPP</li> </ul>	Porteur du PPP (gouv.)	
2. Tri préliminaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enregistrement de réception de l’avis de proposition de PPP</li> <li>Rapport sur le tri préliminaire : décision d’assujettissement</li> </ul>	L’autorité responsable (gouv.)	Comité consultatif d’acteurs du gouv.
3. Cadrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur le cadrage (si PPP assujetti) : incluant les TDR soumis aux experts consultants</li> </ul>	L’autorité responsable (gouv.)	Comité consultatif d’acteurs du gouv. et Parties prenantes
4. Le volet Étude des impacts de l’ÉESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des impacts + et – des alternatives. Comparaison des alternatives</li> <li>Réalisation des consultations des acteurs, incluant les parties prenantes et le cas échéant, les publics</li> </ul>	EXPERTS /CONSULTANTS	Parties prenantes Comité consultatif d’acteurs du gouv.
5. Rapport d’ÉES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction du rapport d’ÉES, incluant un résumé vulgarisé</li> <li>Rédaction du PCGES</li> <li>Rédaction du rapport de consultation des PP et, le cas échéant des PP</li> <li>Besoins éventuels de traduction dans une autre</li> </ul>	EXPERTS /CONSULTANTS	

Étapes	Documents	Responsables	Collaborations
6. Révision du rapport d'ÉES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de recevabilité du rapport d'ÉES : conformité du rapport avec les TDR; au besoin, demandes d'informations supplémentaires;</li> <li>• Rapport d'analyse de la qualité du rapport : au besoin, demandes de modifications.</li> </ul>	L'autorité responsable (gouv.)	Comité consultatif d'acteurs du gouv.
7. Harmonisation entre le PPP et l'ÉES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'orientation indiquant à l'AR les éléments du rapport final effectué par les experts consultants qui appuient les recommandations (alternative(s) et leurs impacts positifs et négatifs)</li> <li>• Avis qui inclut les éléments de l'ÉESS qui la justifie</li> </ul>	L'autorité responsable (gouv.)	
8. Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de PPP finaux (rédaction finale)</li> <li>• Publicité concernant la PPP retenue</li> </ul>	Porteur du PPP (gouv.)	
9. Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de suivi selon les indications du Cadre de gestion environnemental environnemental et social (CGES) inclus dans le rapport d'ÉES</li> </ul>	L'autorité responsable (gouv.)	Porteur du PPP, Parties prenantes PP; Comité de suivi
10. Registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription au Registre des documents. Fait état des décisions partielles prises à chacune des étapes de la procédure</li> </ul>	L'autorité responsable (gouv.)	